

Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 41 (1951)

Rubrik: Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1951

La séance annuelle de la Commission a eu lieu le 9 janvier. Les membres de la Commission sont les mêmes depuis quelques années.

Zoologie

La nouvelle loi sur la chasse fut adoptée par le Grand Conseil le 7 février 1951. Le référendum n'ayant pas été utilisé, elle entra en vigueur le 18 mars. Comme l'a relevé le rapport précédent, une Commission de chasse a été instituée ; elle se compose de représentants des chasseurs, des agriculteurs, des forestiers et de la Commission pour la protection de la nature. Cette dernière y est représentée par son président ; M. L. Thürler fonctionne comme suppléant. La première séance de cette Commission eut lieu le 30 juin 1951 ; elle s'occupa du projet d'arrêté sur la chasse pour l'année en cours. Cette séance nous démontra l'utilité de cette Commission ; par elle nous pouvons aussi dire notre mot lors de l'élaboration des textes des arrêtés de chasse.

Nos réserves sont restées inchangées. La chasse au chevreuil a été vivement discutée quant à sa date, à sa durée et quant au nombre d'animaux à tirer. L'augmentation du prix du permis n'est pas très favorable au maintien du gibier, car elle invite ceux qui sont au bénéfice d'une patente à tirer le plus d'animaux possible.

Aigles : Les dégâts causés par les aigles et annoncés au Département des Forêts se chiffrent à 150 fr. en 1951 ; ce montant est bien inférieur à celui de 1950 et surtout à celui de 1949. Selon le rapport des gardes-chasses, on constata, au cours de l'année écoulée, la présence de trois aigles seulement, ce qui expliquerait la diminution des dégâts causés par ces animaux.

Lutte contre les hennetons : La station cantonale de cultures et de phytopathologie a organisé, en 1951, l'observation et l'étude du vol des hennetons par des observateurs désignés dans tout le canton, spécialement dans les communes de Posieux, Torny-le-Grand et Tavel. L'observation systématique et approfondie du vol des hennetons, de la maturité des sexes, de la ponte des œufs et de l'éclosion des vers blancs a donné des résultats inattendus qui

seront publiés dans le *Bulletin de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles*. Un fait qui intéresse la Commission pour la protection de la nature, c'est qu'on a renoncé à la lutte chimique entreprise par des moyens techniques de grande envergure (avions, etc.), lutte qui s'est révélée soit infructueuse, soit hors de proportion avec les énormes frais causés. On conseille aux agriculteurs de travailler la terre, de tourner les prairies naturelles, de labourer, de sarcler les champs et d'employer des fumures et des engrais, méthodes qui semblent diminuer le nombre des vers blancs. On recommande aussi de renoncer au ramassage des hennetons, aucun résultat positif ne semblant être obtenu. D'ailleurs, le mauvais temps du printemps 1951 a, sans doute, contribué à ralentir l'éclosion des hennetons et à diminuer l'importance des vols.

Les tirs d'artillerie et d'armes d'infanterie lourde, toujours plus fréquents dans nos réserves de chasse et dans les parties les plus belles de nos Préalpes, causent beaucoup de tort au gibier et aux oiseaux. Il faudrait pouvoir limiter ces tirs ; les armes dont dispose notre armée sont d'une puissance telle que le gibier, gravement molesté dans de nombreuses régions de nos Préalpes, ne sait plus où se réfugier.

En 1951, l'Inspection cantonale des forêts a délivré trois autorisations permettant d'abattre des faucons pèlerins en faveur d'éleveurs de pigeons voyageurs. Le nombre de faucons abattus n'est pas connu ; il doit être nul ou très faible.

Flore

Nous ne pouvons nous réjouir des résultats obtenus en ce qui concerne la protection des chatons de saules. L'hiver très doux de 1950-1951 les a fait éclore en janvier déjà. La vente s'est faite sans contrôle suffisant, soit sur le marché, soit chez les fleuristes. Les demandes d'autorisation de vente accordées aux propriétaires sont funestes en tant qu'infraction au principe de défense. Dans les vitrines de nos magasins et dans les cafés, on voit quantité de bouquets de chatons, ce qui ne devrait pas être toléré. Dans d'autres villes telles que Lausanne, on est beaucoup plus sévère ; on n'aperçoit aucune vitrine avec des chatons de saules. L'éducation du public sur ce point n'est pas encore faite ; il faudrait l'amener à renoncer à l'achat ou à la cueillette des chatons, en attirant son attention ou en orientant son goût sur d'autres plantes cultivées dans les jardins. Cela se fait ailleurs.

Sur la route de Zollhaus à Planfayon, la vente des edelweiss faite un dimanche du mois d'août et admise par l'Inspecteur des forêts n'est pas non plus conforme au principe d'une protection totale. Il faut absolument arriver à interdire toute vente d'edelweiss, sinon la protection de cette plante n'aura plus sa raison d'être.

Rapport des préfectures : Dans le district de la Gruyère, il y eut plusieurs rapports faits par la police et une amende fut infligée. Les contrôles des sacs de touristes furent nombreux, surtout dans la région de Charmey. Dans le

district de la Veveyse, comme dans celui de la Singine, il n'y eut aucun rapport malgré les nombreuses perquisitions opérées.

Une demande de coupe de roseaux au lac du barrage de la Maigrauge a été écartée après une vision locale faite par des représentants de notre Commission. Une démarche fut également faite afin de protéger, sur le chemin de Jolimont, le beau chêne menacé par les constructions du Marienheim : le chêne ne fut pas abattu.

Réserve

Lac des Joncs : Des affiches, concernant la cueillette des plantes autour de ce lac, ont été fixées et mises sous verre en trois endroits. Une démarche a été faite sans succès auprès du propriétaire des terrains situés du côté nord du lac ; il s'agissait d'obtenir son consentement pour une inscription au Registre foncier, inscription qui aurait interdit toute construction sur sa propriété. Le propriétaire nous a cependant promis que, de son vivant, il ne consentirait à aucune nouvelle construction et ne vendrait aucune parcelle de terrain.

Cheyres-Font : Un incendie de roseaux est survenu le 16 avril 1951 dans la réserve ; les dommages causés sont assez importants : 30 000 m² de surface de roseaux brûlés et 3000 m² de vernes et buissons. Il est dû, selon les rapports de nos gardiens, aux étincelles qui se sont échappées d'une machine à vapeur qui remorque un train de marchandises chaque après-midi. Une démarche a été faite auprès de la Direction d'arrondissement de Lausanne pour la suppression du passage de cette machine sur ce parcours, mais elle n'eut aucun succès.

Les roseaux qui se trouvent le long du lac abritent, au printemps, une quantité d'oiseaux aquatiques nicheurs.

Une excursion, organisée au mois de mai le long des rives fribourgeoises et vaudoises du lac de Neuchâtel, nous montra la richesse de cette région peuplée d'oiseaux rares. Les hérons cendrés nichent en grand nombre ; les hérons pourprés même ont trouvé un endroit favorable en territoire vaudois ; en quête de nourriture, ils retournent parfois dans notre réserve de Cheyres.

Le numéro d'octobre de *Nos Oiseaux* mentionne la présence de seize nids de hérons pourprés dans un endroit tenu secret au bord du lac de Neuchâtel. Dans ces nids, 74 jeunes ont été élevés, dont 61 furent bagués.

La colonie des hérons pourprés est donc très prospère.

Lac de la Gruyère

Le projet de construction d'un hôtel au Vignier, à la Cantine d'Avry-devant-Pont, a été heureusement abandonné. Nous avons été prié, par l'architecte, de formuler par écrit notre opinion au sujet du projet de construction. Dans cette lettre, nous posâmes comme principe que toute construction doit cadrer avec le paysage et nous formulâmes des réserves quant au projet présenté.

Le 12 juin 1951, M. le conseiller d'Etat Glasson convoqua les représentants des organisations qui s'intéressent à la protection du paysage autour du lac de la Gruyère pour une vision locale de cette région. M. Max Kopp, architecte-conseil du Heimatschutz suisse, y fut invité et chargé de présenter un rapport contenant des propositions sur le mode de protection qu'il estime possible et sur les moyens de l'établir.

La Commission consultative pour l'aménagement et la protection des rives du lac n'a pu que prendre connaissance, dans sa séance du 28 juin, de ce qui s'est passé ; elle doit se borner, pour le moment, à surveiller la région en ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, en attendant que l'Etat lui donne la possibilité d'agir sur une base légale.

Propagande

En 1951, la propagande de la Commission fut plus active que jamais, tant par la presse que par les conférences. De nombreux articles ont été écrits par M. L. Page, professeur, par exemple : « Un site protégé, le lac des Joncs » ; par M. P. Brulhart dans les journaux de langue française, et par le Président dans les journaux de langue allemande.

Le 13 avril, M. l'abbé Mariétan, professeur à Sion, fit une conférence avec projections sur la faune du Valais. Elle fut organisée par la Section Moléson du C. A. S. et par la Société fribourgeoise des Sciences naturelles.

Le Président fit plusieurs conférences, illustrées de projections en couleurs, sur la protection de la nature en Suisse et dans le canton de Fribourg. Il s'adressa aux élèves de l'Ecole normale, au pensionnat Salve Regina à Bourguillon, aux instituteurs de langue française et de langue allemande de la ville de Fribourg, à la Société de mycologie à Romont, à l'Ecole secondaire de la Broye à Estavayer-le-Lac. Nous espérons qu'ainsi l'idée de la protection de la nature pénétrera lentement dans les différents milieux de notre population.

Un don de huit clichés en couleurs concernant la réserve de Cheyres ainsi que des jeunes aigles dans leur aire ont enrichi notre collection de propagande.

Relations

Le Président a assisté à l'Assemblée consultative de la Ligue qui s'est tenue à Berne le 25 février, et à la séance du Comité de « Nos Oiseaux », société romande pour la protection et l'étude des oiseaux. Il a délégué un représentant à l'Assemblée générale de « Nos Oiseaux » à Chavornay, le 30 septembre, à l'Assemblée générale de la Ligue au Bözberg, près de Brougg, le 3 juin, à l'Assemblée de la « Schweizerische Gesellschaft für Vogelkunde und Vogelschutz » à Bâle, le 4 février. Ce contact avec les organisations similaires en Suisse se révèle à la fois nécessaire et fructueux par les échanges d'idées qu'il favorise, par les encouragements qu'il donne à chacun dans son travail.

Finances

Les subsides de l'Etat et de la Ligue sont les mêmes qu'en 1950 et nous permettent de faire face aux dépenses administratives et aux travaux de secrétariat, de surveillance et de propagande, plus que jamais nécessaires dans un monde où l'exploitation de la nature est malheureusement poussée à l'extrême.

Les frais pour la surveillance de nos réserves sont remboursés par la L. S. P. N.

Membres de notre Commission

Président : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle.

Membres : M. G. Blum, professeur.

M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve.

M. J. Jungo, inspecteur cantonal des forêts.

M. P. Mayer, directeur, délégué de la section Moléson du C. A. S.

M. L. Nicolet, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche.

M. L. Page, professeur, Romont.

M. J.-L. Reichlen, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois.

M. J. Tercier, professeur.

M. L. Thürler, ancien professeur, Guin.

M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz.

Le secrétariat est tenu par M. P. Brulhart.

O. Büchi.